

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 26 MARS 2009

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	19 mars 2009
Nombre conseillers présents	:	37	Date de l'affichage du procès-verbal	30 mars 2009
dont : conseillers titulaires	:	31		
conseillers suppléants	:	6		

L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, FEUILLY Emile, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean Claude, SCELLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, LEVEEL Henri, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : MM. MABIRE René (suppléant de LECOEUR Raymond), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), JOUANNE Christophe (suppléant de POULAIN Jérôme), HAMEL Armand (suppléant de GODEY Laurie), RICHARD Lucien (suppléant de VRAC Eugène), GIARD Christian (suppléant de Philippe FAUVEL)

Absents excusés : BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, BONIAKOS Dimitri, POULAIN Jérôme, GODEY Laurie, MOUCHEL Fabrice, VOISONE René, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, FAUVEL Philippe, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. Serge LAIDET

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 26 février 2009.

M. le Président présente le compte-rendu des délégations

- Acquisition ordinateur service jeunesse : Axians pour 1 047 € HT
- Etude géotechnique réhabilitation accueil de loisirs BC : EG SOL pour 2 900 € HT

Il demande au Conseil de procéder à la modification ordre du jour en retirant un point précédemment inscrit, à savoir l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret et en ajoutant deux nouveaux points : la signature d'un contrat

- Participation budget lotissement :
M. le Président propose d'inscrire au budget lotissement Le Mesnil une avance remboursable de 50 000 € en provenance du budget général de la Communauté de Communes et souligne que cette avance sera remboursée en fonction des recettes enregistrées sur le budget annexe.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :
 - d'accorder au budget lotissement Le Mesnil une avance remboursable de 50 000 € en provenance du budget général 2009 de la Communauté de Communes,
 - que cette avance sera remboursée en fonction des recettes enregistrées sur le budget annexe.
- Subventions 2009 : M. le Président présente le détail du compte 6574 - subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Il énumère les subventions sollicitées depuis le début de l'année 2009 et présente les subventions que la Commission des Finances propose de retenir :

Désignation	Proposition
Actions de promotion du territoire	
Syndicat Initiative Denneville	6 000.00
Office tourisme de Barneville Carteret	23 000.00
Office tourisme de Portbail	14 000.00
	43 000.00
Engagements contractuels	
Association Eveil à la Musique (attribué en décembre)	20 000.00
Mutame (mutuelle personnel)	2 500.00
Secteur Action G érontologique (taxi.com en Côte des Isles)	25 000.00
	47 500.00
Associations	
Foyer socio-éducatif du collège de Portbail	2 500.00
Association parents élèves du collège	2 000.00
Amicale pompiers Barneville-Carteret	2 681.00
Amicale pompiers Portbail	2 019.00
	9 200.00
Manifestations	
Course cycliste « La Gainsbarre » (attribué en décembre)	2 500.00
CAP - Festival Culottes Courtes	15 000.00
Association Côte des Arts - Festival Havres des Arts	2 000.00
	19 500.00
Total montants subventions	119 200.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 33 voix pour (trois conseillers ne participant pas au vote) et 1 abstention :

- décide de retenir les propositions présentées par la Commission des Finances pour un montant total de 119 200 €
- autorise M. le Président à signer la convention de subvention avec le Secteur d'Action G érontologique.

- Vote du budget primitif 2009

M. le Président présente le projet de budget primitif 2009 étudié par la Commission des Finances du 13 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 518 349 € en section de fonctionnement et à 2 711 675 € en section d'investissement.

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	595 023.00	002	Excédent antérieur reporté	713 241.37
012	Charges personnel et frais	1 020 000.00	013	Atténuation de charges	35 000.63
022	Dépenses imprévues	6 000.06	70	Produits des services	491 420.00
023	Virement section d'invest	1 100 108.00	73	Impôts et taxes	1 549 599.00
65	Autres charges gestion	609 422.00	74	Dotations et participations	700 088.00
66	Charges financières	74 150.00	75	Autres produits de gestion	29 000.00
67	Charges exceptionnelles	86 462.00	77	Produits exceptionnels	0.00
68	Dotations amortissements	27 183.94			
		3 518 349.00			3 518 349.00

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
001	Résultat investissement reporté	469 880.33	021	Virement section fonct	1 100 108.00
16	Remboursement d'emprunts	222 450.67	10	Dotations fonds divers réserves	777 614.33
20	Immobilisations incorporelles	109 471.00	13	Subventions d'investissements	366 511.00
21	Immobilisations corporelles	300 000.00	16	Emprunts reçus	440 257.73
23	Immobilisations en cours	1 559 873.00	27	Immobilisations financières	0.00
27	Immobilisations financières	50 000.00	28	Amortissement immobilis.	27 183.94
		2 711 675.00			2 711 675.00

3. BUDGET SERVICE ORDURES MENAGERES 2009

- Affectation du résultat 2008 :

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2008 du budget du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	253 797.62
Section d'investissement : excédent	37 416.60
Résultat net 2008	291 214.22

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 comme suit :

. c/002R - excédent de fonctionnement reporté..... 253 797.62 €

- Fixation redevances ordures ménagères

M. le Président présente le tableau par commune des redevances réclamées aux particuliers (résidences principales et secondaires) à partir de l'année 2009 :

• Particuliers (résidences principales, résidences secondaires)	
• Barneville-Carteret	141 €
• Baubigny	119 €
• Canville la Rocque	117 €
• Denneville	122 €
• Fierville les Mines	119 €
• La Haye d'Ectot	120 €

• Le Mesnil	120 €
• Les Moitiers d'Allonne	123 €
• Portbail	131 €
• Saint Jean de la Rivière	121 €
• Saint Georges de la Rivière	121 €
• Saint Lô d'Ourville	122 €
• Saint Maurice en Cotentin	122 €
• Saint Pierre d'Arthéglise	118 €
• Sénoville	118 €
• Sortosville en Beaumont	121 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de fixer les tarifs des redevances réclamées aux particuliers, tels que définis ci-dessus, à compter de l'année 2009.

- Redevances « professionnels »

M. le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers rappelle que les redevances « professionnels » et cas particuliers sont inchangées depuis 2007.

Il propose d'aménager la redevance concernant les restaurants de la façon suivante : intégrer les restaurants de type pizzeria, crêperie et restauration rapide à la catégorie « base 3 » et traiter avec les autres restaurants par convention, en fonction du nombre de collecte réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et 1 voix contre, décide :

- de reconduire les tarifs des redevances « professionnels » et cas particuliers votés en 2007 excepté l'intégration des restaurants de type pizzeria, crêperie et restauration rapide à la catégorie « base 3 » et la mise en place de conventions particulières pour les autres restaurants,

- autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

- Vote du budget primitif 2009

M. le Président présente le projet de budget primitif 2009 étudié par la Commission des Finances du 13 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et 1 voix contre, décide d'adopter le budget primitif 2009 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 445 600 € en section d'exploitation et à 318 159 € en section d'investissement.

Section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	743 033.00	002	Excédent antérieur reporté	253 797.62
012	Charges personnel	380 000.00	70	Ventes produits	1 180 300.38
022	Dépenses imprévues	6 000.00	71	Produits exceptionnels	11 502.00
023	Virement section invest	198 196.00			1 445 600.00
65	Autres charges gestion courante	29 992.00			
66	Charges financières	4 432.00			
67	Charges exceptionnelles	30 000.00			
68	Dotations aux amortissements	53 947.00			
		1 445 600.00			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
001	Résultat investissement reporté	0.00	001	Résultat investissement reporté	37 416.60
020	Dépenses imprévues	10 000.00	021	Virement section fonctiont	198 196.00
13	Amortissement subventions	11 502.00	10	Dotations fonds divers réserves	21 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000.00	13	Subventions d'investissement	7 599.40
21	Immobilisations corporelles	223 657.00	28	Dotations aux amortissements	53 947.00
23	Immobilisations en cours	65 000.00			318 159.00
		318 159.00			

4. BUDGET LOTISSEMENT LE MESNIL

- Vote du budget primitif 2009 : M. le Président présente le projet de budget primitif 2009 étudié par la Commission des Finances du 13 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2009 du lotissement de le Mesnil qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 205 990 € en section de fonctionnement et d'investissement.

- Règlement de cession :

M. le Président présente le projet de règlement relatif à la cession des terrains du lotissement de le Mesnil. Il expose que les conditions de ce règlement se justifient par la volonté des élus de renforcer la sédentarisation de la population et de lutter contre la spéculation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le règlement de cession des parcelles du lotissement le Mesnil.

- Fixation prix terrains :

M. le Président présente au Conseil Communautaire l'avancée du chantier du lotissement de le Mesnil ainsi que le plan de financement correspondant.

Il propose que le prix du terrain au m² soit fixé à 35 € (TVA comprise) ; ce montant comprenant le raccordement à l'assainissement collectif et le bornage de chaque parcelle.

Il demande délégation pour la signature des actes de vente des parcelles et propose de retenir l'étude notariale Bleicher et Laurent pour ces transactions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de fixer le prix de vente du mètre carré du lotissement de le Mesnil à 35 €, TVA comprise,
- autorise M. le Président à signer les actes notariés et tous les documents afférents à la vente des parcelles,
- décide de retenir l'étude Bleicher et Laurent pour ces transactions.

5. BUDGET ZA DU PRE BECOUFFRET

- Affectation du résultat 2008

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2008 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret, à savoir :

- section de fonctionnement.....119 530.21 €

- section d'investissement : besoin de financement.... ..0.00 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- c/002R - excédent antérieur reporté.....119 530.21 €

- Vote du budget primitif 2009 : M. le Président présente le projet de budget primitif 2009 de la ZA du Pré Bécouffret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2009 de la zone artisanale du Pré Bécouffret qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 119 530.21 € en section d'exploitation et à 104 530.21 € en section d'investissement.

6. BASE NAUTIQUE DE PORTBAIL - AVENANT N° 3 MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Président présente la nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement titulaire du marché de maîtrise d'œuvre relative à la base nautique de Portbail. Cette répartition fait l'objet d'un avenant n° 3 au marché et prend en compte l'évolution du projet au stade de l'avant-projet définitif, approuvé en octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la base nautique de Portbail.

7. ACQUISITION TERRAIN DENNEVILLE - MODIFICATION DELIBERATION

M. le Président rappelle que par délibération du 16 octobre 2008, le Conseil Communautaire a donné son accord à la vente d'une parcelle de terrain à M. et Mme Bernard Legarand sur la commune de Denneville. Suite à la réalisation du document d'arpentage, la superficie susceptible d'être vendue est passée de 50 m² à 55 m² et il convient de modifier la délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à céder à M. et Mme Bernard Legarand la parcelle cadastrée section AK n° 228 d'une superficie de 55 m² au prix de 20 € le m²,
- autorise M. le Président à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires,
- acte que M. et Mme Bernard Legarand prennent à leur charge le déplacement du candélabre.

8. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Création de poste adjoint d'animation 1^{ère} classe et suppression poste adjoint d'animation 2^e classe : M. le Président informe les conseillers que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe afin d'assurer les fonctions de directrice de l'accueil de loisirs (site de Barneville-Carteret). Il propose donc la création de ce poste à compter du 1^{er} juin 2009 et la suppression du poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2009,
 - décide la suppression du poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet à compter de cette même date.
- Contrat CAE : M. le Président fait savoir au Conseil Communautaire qu'un agent susceptible d'être recruté en contrat occasionnel pour le site touristique du moulin peut bénéficier d'un contrat d'accompagnement à l'emploi. Ce poste est initialement prévu pour 6 mois pour un temps de 25 h par semaine ; il propose que ce contrat puisse, dans

ces conditions, être renouvelé pour 6 mois afin que la personne prépare le remplacement du meunier dont le contrat doit se terminer le 30 avril 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation en contrat d'accompagnement à l'emploi à compter du 1^{er} avril 2009 :
 - o Temps de travail : 25 heures hebdomadaires
 - o Durée du contrat : 6 mois renouvelable 1 fois
- Autorise M. le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en place de ce contrat et de son renouvellement éventuel,
- Autorise M. le Président à signer le(s) contrat(s) de travail correspondant(s).

9. REHABILITATION ACCUEIL DE LOISIRS DE BARNEVILLE-CARTERET

- **Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - point retiré de l'ordre du jour**

- **Autorisation dépôt permis de démolir**

M. le Président rappelle que lors de la présentation de l'Avant-projet sommaire, la démolition de la maison a été validée. Il demande l'autorisation de déposer le permis de démolir et de signer tous les documents correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à déposer un permis de démolir pour l'habitation située sur la parcelle cadastrée section AI n° 279 à Barneville-Carteret et donne pouvoir à M. le Président de signer tous les documents nécessaires,
- autorise M. le Président à lancer une consultation pour la réalisation de cette démolition, dans le cadre de la procédure adaptée (estimation : 10 000 € HT)

10. LOTISSEMENT LE MESNIL - AVENANT N° 1 AU LOT N° 3

M. le Président informe le Conseil Communautaire que, lors du chantier de la construction du lotissement, il a été proposé de modifier la hauteur des candélabres, ce qui entraîne une plus-value de 450 € HT imputée sur le lot n° 3 - tranchées et réseaux divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise SARLEC.

11. QUESTIONS DIVERSES

- *informations diverses* : M. le Président informe les conseillers des réunions suivantes :
 - Portes ouvertes filières bois collège Bricquebec : vendredi 27/03 à 14 h 15
 - Bureau communautaire : mercredi 15 avril 2009 à 18 h
 - Conseil communautaire : jeudi 23 avril 2009 à 20 h 30

M. le Président fait savoir que la signature convention territoriale avec le Conseil Général aura lieu le jeudi 16 avril 2009 à 15 h.

- *Gendarmerie* : M. le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, décision avait été prise d'étudier la réhabilitation des locaux actuels de la caserne de gendarmerie. Il donne lecture des courriers reçus de Manche Habitat dont le conseil d'administration est opposé à la cession des habitations et du Conseil Général,

propriétaire du local de service, qui rappelle sa politique décidée en 2007 qui prévoit la cession du bâtiment à l'euro symbolique et l'attribution d'une subvention se montant à 7 035 € par gendarme. Il fait savoir que la commission Travaux et les vice-Présidents ont procédé à la visite des locaux le lundi 23 mars et demande à M. Mendès, membre de cette commission, d'en rendre compte. M. Mendès donne une description rapide des locaux de service : le local est obsolète : bureau de moins de 9 m² pour 2 personnes, pas d'isolation phonique ni thermique et garage trop exigü pour le véhicule de service. En ce qui concerne les logements, l'isolation est à revoir et les menuiseries et la toiture sont à remplacer ; les gendarmes sont amenés à réaliser des travaux par eux-mêmes, avec une faible compensation de leur administration. En conclusion, M. le Président fait savoir qu'il relance la recherche de terrain.

La séance est levée à 22 h 10.